

Avis de lancement de la concertation préalable à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme des communes d'Orsay et de Saclay

CONCERTATION OUVERTE

*par délibération du Conseil d'administration de
l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay
lors de sa séance du mardi 19 juin 2018*

Une procédure visant à obtenir un arrêté préfectoral approuvant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des villes d'Orsay et de Saclay est lancée pour mettre en oeuvre un projet d'aménagement sur le périmètre prévisionnel de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Corbeville.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- Affichage en mairies d'Orsay et de Saclay de l'avis d'engagement de la concertation préalable ;
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur l'évolution du Plan Local ;
- Organisation de deux réunions publiques : l'une à Saclay, l'autre à Orsay

L'ensemble de la concertation préalable sera relayé sur la rubrique " Concertation " du site internet de l'Établissement public : www.epaps.fr